Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2023

N° 2023_3_3

Objet : Compte administratif 2022 de la commune

VOTE

Retrait de M. le Maire

Pour l'ensemble des sections et des chapitres :

23 voix POUR - 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ - Mme DAHMAN - M. SARDA

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

<u>Etaient présents</u> à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

- M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE
- M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN
- M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ
- M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

<u>Absents</u>: Mme Christine VALLET et M. Michel MORGANTE

<u>Secrétaire de la séance</u> : Mme Chantal GARCIA

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

ID: 013-211300371-20230413-DCM_2023

Compte Administratif 2022 de la commune

En application de l'article L. 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Maire et le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public.

Monsieur le Maire se retire de la séance du conseil municipal pour ce point de l'ordre du jour, pour lequel il est remplacé par M. Joël YERPEZ, 1er Adjoint au Maire, en qualité de Président de séance.

Le Compte Administratif 2022 présente des résultats de clôture conformes au Compte de Gestion 2022, avec un excédent de 3 492 389,62 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement

1 122 236,59 €

- Investissement

2 370 153,03 €

Le montant des restes à réaliser de l'exercice 2022 s'élève à 3 587 383,83 € en dépenses et à 1 395 586,20 € en recettes, dégageant un solde négatif de 2 191 797,63 €.

Les résultats définitifs, après prise en compte des restes à réaliser, dégagent ainsi un excédent de 1 300 591,99 € se décomposant comme suit :

- un solde d'exécution d'investissement excédentaire de 178 355,40 €
- un excédent de fonctionnement de 1 122 236,59 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer par un vote sur l'adoption du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31,

APPROUVE le compte Administratif de la commune pour 2022.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

ાં સ્ટિકોમિકામાં ભારત કેલ્લાના સામાના સ	ું (ઉ)(લે)ફાલોફાલના	િસ્ટિલ્ફિલ્	Solidado andinos
Staterfrom the Control Control of the Control of th	11 899 471.85	11 616 928.15	-282 543.70
ં કેઇલીમાં ભીષિપક્રમીક્સમાં સામ	3 243 059.62	2 641 254.88	-601 804.74
186(6)	15 142 531.47	14 258 183.03	-884 348.44
Happoniky 2028	णि ल् लासाम्	ि सिंदालकार्यक्रः -	Selfo(c akc) Actolofololi
ું - જેલબંધનારા લેક દિવસાલેવનાના કારોકાનોદે	0.00	1 404 780.29	화가 함께 얼마를 받는데
्रें अंधर्माकाः बीतिसङ्ग्रीहड्यासति	0.00	2 971 957.77	
and the statement of th	Dependent	ક્રિસ્ટેસ્ટ્સ્ક્રોફ્સ્ક્રેડ 	Solde મેરિસ્સનમાં છે
^d Stantion de Rountonnancia:	11 899 471.85	13 021 708.44	1 122 236.59
Sjachnic Physidesement	3 243 059.62	5 613 212.65	2 370 153.03
A CONTRACTOR OF THE SAME OF TH	15 142 531.47	18 634 921.09	3 492 389.62
Restes a Rodina	D)च्रामाहरू	हेरेल ् यंट्स्ड	Spolistic of the second (fig.)
Seaton elinyesilesement	3 587 383.83	1 395 586.20	-2 191 797.63
रिकामध्यकारमध्य	Depende	सिर्वालस्थानस्	Solde discontina
Signifiem ein ferneeltemiermein	11 899 471.85	13 021 708.44	1 122 236.59
Sadion officestissement	6 830 443.45	7 008 798.85	178 355.40

Total

18 729 915.30

20 030 507.29

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023 52 1 300 591.99

Publié le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

La secrétaire de séance